

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 octobre 2011**

**DCM N° 11-10-08**

**Objet : Financement d'actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.**

**Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire**

La Ville de Metz s'est engagée en septembre 2009 à développer et animer un Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PPLCD) avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

Le PPLCD a pour vocation de mobiliser les ressources internes à la collectivité mais également de soutenir des actions portées par le milieu associatif.

Dans ce cadre, la ville s'appuie sur la compétence et l'expérience des acteurs locaux pour multiplier les actions de sensibilisation du public et de formation des acteurs.

La Ville de Metz souhaite également que les personnes victimes de discriminations puissent trouver facilement des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Le soutien aux acteurs associatifs ayant des compétences en ce domaine est l'une des réponses à cet objectif. Il s'agit d'inscrire dans la durée une dynamique partenariale à même de répondre aux enjeux du plan de prévention et de lutte.

Cette dynamique territoriale va également s'enrichir par des actions portées par le secteur associatif, en lien étroit avec le chef de projet du PPLCD chargé notamment d'animer un groupe de travail avec ces partenaires, et d'actions menées directement par la Ville de Metz et ses services.

Elles seront toutes regroupées sous l'intitulé « Novembre de l'égalité » dans le cadre des 10 ans de la Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

**Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 5 000 €.**

« Réunions Ouvertes » : Contact Moselle.

Il s'agit d'apporter un soutien financier à une action consistant en des rencontres de parents d'enfants homosexuels en difficultés afin de les aider à renouer un dialogue et éviter les situations de rejets.

Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

« Education à la Diversité et participation à Novembre de l'Egalité » : Couleurs Gaies.

Il s'agit de sensibiliser 500 jeunes messins, en milieu scolaire et associatif, à la question de l'homophobie. Pour avoir un effet de levier en terme de sensibilisation, l'association forme une quarantaine de professionnels de l'éducation et de l'animation à la diversité et à la prévention des discriminations (quel que soit le critère), afin de développer de nouveaux projets et de s'inscrire dans un réseau de travail initié par la Municipalité. Il s'agit de conforter un soutien apporté à une action originale développée en lien avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires concernés.

Couleurs Gaies participe également à Novembre de l'Egalité en organisant une exposition et une conférence-débat sur la question de l'égalité des droits.

Subvention de la Ville de Metz : **2 000 €**

« Permanences juridiques et fonctionnement du Pôle discrimination » : SOS Racisme.

Le Pôle discrimination vient en aide aux personnes victimes de discrimination et de racisme et met en œuvre des actions de sensibilisation ou de testing dans le domaine des discriminations à l'emploi, au logement ou à l'accès aux loisirs. Les permanences, qui sont soutenues dans le cadre de l'aide aux victimes de discriminations, se déroulent dans le local de l'association mis à disposition au 6, rue Notre Dame de Lourdes par la Ville de Metz depuis 2010.

Subvention de la Ville de Metz : **2 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2011.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**D'approuver** et de participer pour une dépense de 5 000 € au financement des actions suivantes :

### **CONTACT MOSELLE**

Réunions Ouvertes

1 000 €

### **COULEURS GAIES**

Education à la diversité et 2 000 €  
Participation à Novembre de l'Egalité

**SOS RACISME**  
Permanences juridiques et fonctionnement du  
Pôle discrimination 2 000 €

**D'ordonner** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**De solliciter** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Isabelle KAUCIC  
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 10

**Décision : ADOpte A L'UNANIMITE**